

Genre et Économie au Maghreb

La question de l'économie informelle chez les femmes.

Par Emilie Méchenin¹

Introduction

Les difficultés et les inégalités économiques que les femmes connaissent à travers le monde font l'objet d'importantes campagnes de sensibilisation, de lobbying et de tentatives d'encadrement institutionnel par les organisations internationales et la société civile. Un constat commun est fait : socialement, légalement et familialement contraintes, les femmes ne réussissent pas à accéder au travail, aux mêmes postes, à la même rémunération, aux mêmes ressources économiques (matières premières, prêts) que leurs homologues masculins. La question de l'égalité économique, au delà d'une posture morale basée sur la *Déclaration universelle des droits de l'Homme*, est une préoccupation économique.

Cette inégalité dans l'accès à l'économie ne signifie pas que les femmes sont exclues de la production et du secteur économique. Elles sont majoritaires pour la production du travail non-rémunéré (entre autre les dénommés *travaux domestiques*) et dans l'emploi informel. André Nouschi définit le secteur informel comme constitué par « *les pratiques de survie et d'adaptation par le bas inventées de tout temps par les hommes toujours aux prises avec les implacables mutations de sociétés dominées* »².

Dans ce travail nous nous intéresserons ici au Maghreb (principalement la Tunisie, le Maroc et l'Algérie). Région centrale des enjeux économiques à venir le Maghreb est au cœur de nombreuses réflexions sur le renouvellement social suite aux Printemps arabes où la femme Maghrébine a sa place. Le travail féminin est enjeu pour l'égalité des genres, objet de luttes qui n'hésitent pas à mettre en avant l'impacte sur le PIB de l'augmentation du travail féminin (I). Il s'agit donc de repenser les femmes du Maghreb et leur rôle économique incontournables pour les États qui doivent les inclure dans l'économie formelle (II).

Pourquoi la sortie de l'économie informelle des femmes au Maghreb doit-être une priorité pour les États de la région ?

I- Le travail féminin enjeu central de la lutte pour l'égalité des genres: réappropriation des normes internationales par les défenseurs du droits au Maghreb.

Une législation internationale soutenant l'accession des femmes à l'indépendance économique

L'intérêt des organisations internationales pour l'égalité des hommes et des femmes est visible dès 1967 dans la *Déclaration de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur l'Élimination de la Discrimination contre la femme*, mais l'égalité économique arrive plus tardivement. En 1979 est adoptée la *Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme* : « *Affirmant que les femmes et les hommes devraient participer et contribuer dans des conditions d'égalité aux processus social, économique et politique du développement et avoir part, à égalité, à l'amélioration des conditions de vie.* »³. C'est non seulement l'accès au travail qui est reconnu comme un droit inaliénable des femmes, mais également le droit au prêt, à la propriété et à l'administration de ses biens.

Le *Programme d'action de Beijing* en 1995, qui est la quatrième conférence mondiale des Nations Unies dédié aux femmes, est le texte source des revendications économiques pour les femmes. L'ONU y engage les pays à promouvoir l'indépendance et les droits économiques des femmes, à renforcer leurs capacités pour permettre leur autonomisation et l'accès au plein exercice de leur droit et de leurs capacités. C'est en 2000, avec les *Objectifs du Millénaire pour le développement* (OMD), qu'est promu l'accès des femmes aux ressources et capacités économique comme moyen de lutter contre la pauvreté et de favoriser le développement humain. L'égalité économique des genres est aujourd'hui pensé comme un véritable enjeu économique pour les États et le Monde.

L'écueil économique des inégalités: pourquoi les organisations internationales veulent promouvoir une meilleure prise en compte du rôle économique des femmes ?

Les études universitaires tendent à expliquer l'importance de la relation entre genre et économie. Au-delà de l'égalité sociale et d'une exigence morale la question du genre dans le développement économique est conceptualisée. Comme le souligne Valentine Moghadam les inégalités de genre, dont celles économiques, ne sont pas qu'un problème de la région MOAN (Moyen-Orient et Afrique du Nord) qui nous intéresse ici. Pourtant, elle y observe une résistance de la région à l'idée d'égalité économique : la discrimination n'est pas seulement une pratique, elle y a également été institutionnalisée⁴. L'enjeu qu'est l'égalité des sexes a ainsi été inscrite comme une des trois stratégies thématiques de l'Union pour la Méditerranée sous le titre d'Autonomisation *socio-économique des femmes*.

En 2009, la CIDEAL (*Centro de Investigacio y Cooperacion para el Desarrollo*) observe que les inégalités entre les hommes et les femmes diminuent dans les pays arabes de la Méditerranée, en ce qui concerne l'alphabétisation, l'éducation et la santé⁵. Pourtant le domaine économique accuse un retard que la CIDEAL explique par le fort taux de chômage, le conservatisme social et les paradigmes traditionnels⁶. Pourtant les inégalités entre hommes et femmes sont un obstacle majeur aux progrès économique et au développement de la région MOAN (Moyen Orient et Afrique du Nord)⁷ : les femmes sont exclues aussi bien par les lois que par les pratiques. Dès 2004, l'ONU, dans un rapport, notait que les femmes arabes sont exclues, dans leur majorité, économiquement et politiquement par les structures de la famille patriarcale. Des discriminations qui font obstacle au programme d'action de Beijing⁸, et donc aux programmes internationaux fixés comme norme.

La lutte de la société civile pour l'accès et la reconnaissance de l'indépendance économique des femmes : la recherche des outils législatifs.

Pour faire un état des lieux de la revendication de la société civile nous nous intéressons au travail législatif d'une association, qui axe son action sur deux points centraux pour la région MOAN. Nous parlerons ici du groupe CME95 (Collectif

Maghreb égalité 95) qui tend à fournir des outils aux activistes et aux associations, avec la constitution d'outils législatifs communs au Maghreb.

La lutte contre la violence faite aux femmes est pensée par ce collectif en termes économiques, ce qui est novateur. Elle se centre sur l'égalité successorale et l'autonomisation économique des femmes en favorisant l'accès à la propriété et à la constitution d'un patrimoine. Les lois sur l'héritage basées sur une lecture de la *Charia*⁹ font des femmes des personnes à charge¹⁰. Par ce statut elles sont dépendantes d'un tuteur, ce qui empêche leur mobilité. Leur interaction à l'espace public ne peut alors qu'être pensée par le truchement d'un homme.¹¹ Ce qui a pour conséquence de rendre d'autant plus difficile leur participation à la vie économique et politique. En 1995, l'association rédige les « *Cent mesures et dispositions pour une codification égalitaire* »¹². L'enjeu principal est la législation sur le statut personnel et le droit de la famille qui sont centraux pour la définition de l'individualité et de l'égalité. De même en 2003, le Collectif met en place « *Le Dalil pour l'égalité dans les Familles au Maghreb* » qui propose à la fois une argumentation sociologique, juridique mais aussi religieuse.

C'est donc une lutte législative, pour que ces inégalités, cause de pauvreté et de dépendance économique des femmes, soient prises en compte. Cette lutte se concentre particulièrement depuis les années 1980 sur le droit des familles. Les réseaux anti-fundamentalistes, dont la figure de proue est la sociologue féministe marocaine Fatima Mernissi, ont développé une nouvelle stratégie de contestation du code de la famille en se référant à la fois aux normes internationales citées ci-dessus et sur une nouvelle lecture de l'Islam¹³. En 1993, le code de la famille marocaine, *Moudawana*, est modifié en réponse à l'émergence d'un mouvement féministe, à l'augmentation du nombre de femmes travaillant et aux violences faites aux femmes¹⁴. En Algérie, selon l'association, l'égalité successorale et l'autonomisation des femmes feraient son chemin parmi la population¹⁵.

Le *Printemps arabe* a tenté de faire bouger les choses. En Tunisie le débat a été ouvert sur l'égalité successorale. Pour le Maroc, CME5 souligne le rôle de l'*Association démocratique des femmes du Maroc* qui a su interpeller la communauté nationale et internationale pour la reconnaissance du droit des femmes rurales à la terre et à ses ressources. Un droit à la terre qui est la seule façon d'avoir une

indépendance, avec entre autre l'accès au *soulalyates*, des terres collectives auxquelles n'ont accès que les hommes des tribus¹⁶.

Les campagnes de lobbying auprès des gouvernement, des acteurs économiques et la sensibilisation de la population sont nécessaires à la progression de l'égalité des femmes et des hommes. Les progrès pour l'égalité économique se font par la combinaison d'actions de collectifs féministes et gouvernementales. Des forces internes auxquelles s'ajoutent les actions internationales, qui en elle-même ne changent pas la situation, mais qui permettent une plus grande marge de manœuvre pour ceux qui luttent en faveur de l'égalité¹⁷.

II- L'enjeu économique majeur pour le Maghreb de l'entrée des femmes dans l'économie formelle

La sur-représentation dans l'économie informelle et autres problèmes économiques féminins

Pour la région MOAN, le FMI observe qu'entre 1990 et 2011 la participation économique des femmes a augmenté de 21%, mais la différence entre les hommes et les femmes pour l'activité professionnelle est la plus élevée au monde avec 51 points¹⁹. Cette différence n'est pas due à l'inactivité féminine. Le problème est qu'en plus d'être d'avantage présentes dans des postes peu reconnus et mal payés (avec entre autre une sur-présence dans les temps partiels), les femmes sont majoritaires dans le secteur informel ce qui a pour conséquence une insécurité professionnelle et financière.

En 2013, le Fond Monétaire international (FMI) a publié une note sur le rôle du travail des femmes et son encouragement comme tremplin de croissance²⁰. Partant du constat simple que les femmes représentent la moitié de la population mondiale, l'implication économique des femmes, bien inférieure à celle qu'elle pourrait être, a des conséquences macroéconomiques centrales. Le rapport souligne également le rôle central des femmes dans le secteur informel, leur place dans les couches les plus pauvres et leur important travail non rémunéré²¹ L'*International Labour Organisation* estime en 2012 à 865 millions le nombre de femme qui pourraient avoir une part

effective dans l'économie formelle de leur pays, dont 812 millions vivraient dans les pays émergents²².

Une autre problématique féminine est l'accès aux ressources et aux financements. Les difficultés d'accès ont pour conséquence de ralentir l'entrepreneuriat des femmes qui ont des entreprises qui dégagent moins de bénéfices²³. Une inégalité à l'accès au ressource et aux postes qui limite la participation des femmes à l'élaboration des politiques économiques et sociales de leur pays.

Pourtant le travail des femmes dans le secteur informel et dans le travail agricole²⁴ montre leur rôle central dans la survie familiale.

Les femmes rencontrent des problèmes spécifiques pour sortir du secteur informel. Selon le FMI au Maroc et en Tunisie en 2013 ¼ des femmes adultes font parti de la population active contre 70- 80 % des hommes²⁵. Toujours selon le FMI si l'écart entre le pourcentage d'homme et de femme actifs eu été ne serait-ce que le double et non le triple de l'écart moyen des autres pays émergents, la région MOAN aurait pu avoir une production de 1 000 milliard de \$ US supérieur et ainsi doubler la croissance de ses PIB.

La marginalisation des femmes dans le domaine économique est un des facteurs de retard socio-économique des pays du Maghreb²⁶. L'atmosphère sociale étant un facteur de discrimination, les États maghrébins ont un rôle central pour l'inclusion économique des femmes.

Transition politique et transformations économiques : le rôle donné aux États

Au-delà des normes internationales et de l'action de la société civile il s'agit d'encourager la politique des États pour l'égalité économique des genres. Dans cette dynamique en 2013 le FMI a défini quatre enjeux adressés aux États pour qu'ils facilitent l'entrée des femmes dans le secteur économique²⁷. Il s'agit du remplacement des taxations familiales par des taxations individuelles, de l'amélioration des structures de gardes d'enfant, de la mise en place de structure pour l'éducation dans les zones rurales et de la rédaction de lois anti-discrimination. Le problème de la

surreprésentation des femmes dans le secteur informel étant que celui-ci échappe au contrôle de l'État, et à ses taxations, les États du Maghreb ont intérêt à faire entrer les femmes dans l'économie formelle.

Suite au Printemps arabe, le FMI propose deux pistes pour améliorer l'emploi des femmes²⁸. D'abord la flexibilité de l'organisation du temps de travail, pour répondre à la mobilité réduite et à la responsabilité de la garde des enfants souvent imposée aux femmes. Ensuite l'amélioration de l'accès des filles à l'éducation avec entre autre des programmes dédiés aux femmes.

Il ne faut pas uniformiser le rôle économique des femme au Maghreb, ni ignorer leur capacité de résilience. Les femmes maghrébines ont une tradition politique. Feriel Lalancite cite entre autre le syndicat du textile en Égypte et le pluripartisme algérien²⁹. Les mouvements féministes que nous avons vu précédemment ont conduit à des changements politiques soutenus par un discours international égalitariste. En Tunisie, depuis Bourguiba, il y a eu la création du statut personnel. En 2004/5 au Maroc et en Tunisie la législation familiale a été réformée. Des changements qui s'adaptent aux discours des politiques et aux réalités sociales.

Avec le Printemps arabe les femmes ont été très actives pour appeler à la chute des régimes sur les réseaux sociaux et dans la rue. D'ailleurs en 2011 le prix Nobel a été attribué à une journaliste yéménite Tawakkol Karman, co-fondatrice du groupe *Women journalist without chains*, qui a participé aux protestations contre les régimes dans le pays arabes.

N'oublions pas que, comme le souligne le FMI dans un rapport de 2014, les mouvements du Printemps arabe sont nés de la déception face à une économie en crise (fort taux de chômage et non reconnaissance des capacités). Il est donc urgent pour les pays arabes de remédier à la vulnérabilité macro-économique³⁰. La réforme de leur économie pour la rendre à la fois plus dynamique, mais surtout plus inclusive pour éviter un futur taux élevé de chômage chez les femmes et chez les jeunes serait une garantie pour leur pérennité.

Le micro-crédit : est-il le nouvel outil de la sortie des femmes du piège de l'économie-informelle ?

La notion du micro-crédit est aujourd'hui largement médiatisée, avec en 2005 l'*Année du micro-crédit* et le prix Nobel décerné en 2006 à Mohamed Yunus fondateur de *Grameen Bank*. Le micro-crédit a été présenté comme un outil pour favoriser les dynamiques socio-économique et comme un moyen de valorisation et d'émancipation des femmes³¹. Une grande part des femmes au Maghreb se retrouvent en marge de l'économie moderne : les activités informelles sont difficiles à identifier³². Le micro-crédit permet de doter une grande partie de la population exclue du système bancaire formel³³. Le micro-crédit peut être un moyen de sortir des pratiques de « bricolage » et de débrouille pour que les femmes puissent créer un travail visible et reconnu. Jean Michel Servet donne du micro-crédit la définition suivante : « *des prêts à petits montants consentis à des groupes d'emprunteurs solidaires ou à des emprunteurs individuels par des institutions qui peuvent être des organisations non gouvernementales, des banques, ou des programmes publics* »³⁴. Ce sont des prêts qui ciblent des populations discriminées, démunies ou ayant peu de revenu pour les aider à la création de projet, c'est un financement décentralisé. Dans les pays du Sud il est d'avantage octroyé aux femmes qui recherchent des ressources ponctuelles pour la subsistance de leurs familles³⁵ et c'est également un *outil d'empowerment*, il favorise le droit à la parole et la reconnaissance sociale des femmes avec leur progressive autonomisation³⁶. Pourtant, malgré la promotion de l'entrepreneuriat par le micro-crédit, on constate en fait qu'il est surtout un instrument de survie au sein des populations défavorisées³⁷.

En Tunisie, par exemple, on observe un véritable engouement pour le micro-crédit. L'État veut favoriser l'auto-entrepreneuriat pour compenser la situation de crise. Dès le 21 mai 1997 la *Banque tunisienne de solidarité* est devenue une banque de dépôt par décret présidentiel³⁸, tentant d'être une alternative au système bancaire traditionnel.

Pourtant les critiques y voient un moyen de micro-endettement, non pas un générateur d'auto-entrepreneuriat mais un moyen de subsistance. Le micro-crédit n'est pas un outil neutre. Les chiffres donnés par la CIDEAL sur le profil des receveur du

micro-crédit en Tunisie de 2002 en 2005³⁹ montrent que parmi la clientèle du micro-crédit 60 % sont des femmes âgées de 30 à 50 ans, des femmes qui ont un niveau d'instruction faible (32% d'analphabète, 45% niveau primaire, 22 % niveau de scolarisation 22%) et qui sont majoritairement mariées (75%) Ce rapport permet de voir le rôle de la femme receveuse du micro-crédit comme nouveau soutien de la famille sur la femme. Ce qui montre aussi le poids de la famille en période de crise économique qui nécessite ce recours à un fond facilité⁴⁰. Le micro-crédit n'a généralement pas permis aux femmes maghrébines de devenir des auto-entrepreneuse indépendantes, il est un moyen de libération personnelle, par une prise de confiance en soi des femmes et un nouveau statut au sein des familles⁴¹, mais les femmes restent cantonnées au soutien de leur famille et ne sortent pas forcément du secteur informel.

Conclusion

« *Les femmes micro-entrepreneuses par leurs activités sont devenues « agent de production » et non uniquement « agents de reproduction »* »⁴². Ce propos montre que l'entrée des femmes dans une reconnaissance économique est non seulement un enjeu social, financier et politique pour les États du Maghreb. C'est aussi la possibilité pour les femmes d'obtenir une reconnaissance de citoyenneté égale par leur rôle d'agent économique. La volonté qu'on les organisations internationales et les États à faire entrer les femmes dans le secteur formelle est un premier pas pour leur reconnaissance sociale et politique. Une demande de reconnaissance réactualisée par les revendications du Printemps arabe. Pourtant cette entrée dans l'économie formelle ne garantit pas la suppression des inégalités de genre. L'argument très utilitaire (contrôle économique, renforcement du PIB ...) de l'accès aux femmes au secteur formel ne remplace pas les prérequis sociaux, psychologiques et culturelles d'une acceptation de l'égalité des genres au Maghreb.

Notes

¹ Diplômé de Master II LEA, Relations interculturelles et coopération internationale – RICCI, Afrique et monde arabe, 2017/2018.

²Cité par CIDEAL, « *Genre et intégration économique des femmes dans les pays du Maghreb* », Tunis, 2009, p. 142.

³ONU, « Convention sur l'élimination de tous les formes de discrimination à l'égard des femmes », Assemblée générale, 34^{ème} session, 1979, p. 217.

⁴ Valentine M MOGHADAM, « Féminisme, réforme législative et autonomisation des femmes au Moyen-Orient et en Afrique du Nord : l'articulation entre recherche, militantisme et politique », *Revue internationale des sciences sociales*, 2007, p. 14

⁵ CIDEAL, *Op cit.*, p. 12.

⁶ *Idem*

⁷ Valentine M MOGHADAM, *Op cit.*, p. 13.

⁸ *Idem*, p. 14.

⁹ Dorra MAHFOUDH, « Le Collectif Maghreb-Egalité 95 : pour un mouvement féministe maghrébin », *Nouvelles questions féministes*, 2014/2, p. 133.

¹⁰ Valentine M MOGHADAM, *Op cit.*, 14.

¹¹ *Idem*.

¹² Dorra MAHFOUDH, *Op cit.*, p. 132.

¹³ Valentine M MOGHADAM, *Op cit.*, p. 16.

¹⁴ *Idem*, p. 17.

¹⁵ Dorra MAHFOUDH, *Op cit.*, p. 135.

¹⁶ *Idem*, p. 134.

¹⁷ Valentine M MOGHADAM, *Op cit.*, p.19.

²⁰ Rapport du FMI, « Women, work and the Economy : macroeconomic Gains from Gender Equity », septembre 2013, <https://www.imf.org/external/pubs/ft/sdn/2013/sdn1310.pdf>, p.13..

²¹ *Idem*, p. 4.

²² *Idem*.

²³ *Idem*, p. 10.

²⁴ Rapport de la Banque mondiale « Genre et développement au Maghreb » de mai 2005 cité par ompagnie Laura Feal, « *Genre et intégration économique des femmes dans les pays du Maghreb* », Tunis, 2009, 306 pages.

²⁵Harald FINGER et Daniela GRESSANI (dir), « *Vers de nouveaux horizons. La Transformation économique sur fond de transition politique dans le monde arabe* », FMI, 2014,,p.87.

²⁶ CIDEAL, *Idem*, p. 13.

²⁷ FMI, *Idem*, p. 14-15.

²⁸Harald FINGER et Daniela GRESSANI (dir), *Op cit.*, p.87.

²⁹Invitée de GARCIN Thierry et LAURENT Eric, « Maghreb. Le Statut de la femme dans le monde arabe, à la lumière des soulèvements populaires actuels », *Les Enjeux internationaux*, France culture, 27/06/2012.

³⁰ Harald FINGER et Daniela GRESSANI, (dir), *Op cit.*, p.10.

³¹ LAROUSSE HOUDA, « Femmes et micro-crédit en Tunisie le micro-crédit, outil de valorisation de la femme au sein de la famille », *Revue Tiers Monde*, 2009/3, p. 501.

³² CIDEAL, *Op cit.*,, p. 143.

³³ *Idem*, p.140

³⁴ *Cité par* Houda LAROUSSE, *Idem*, p. 502.

³⁵ *Idem*, p. 503.

³⁶ *Idem*.

³⁷ CIDEAL, *Op cit.*, p. 141.

³⁸ Houda LAROUSSE, *Op cit.*, p. 505.

³⁹ *Idem*, p. 507.

⁴⁰ *Idem*.

⁴¹ *Idem*, p. 509.

⁴² CIDEAL, *Op cit.*, p. 147.